

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2013 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 20 mars 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
9 suppléants

Délibération n°216 du Comité syndical

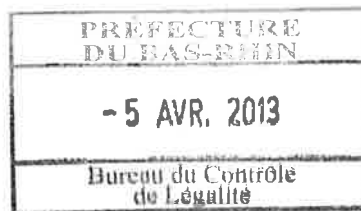
1. Approbation du procès-verbal du 14/12/2012

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 20 décembre 2012.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 14 décembre 2012.



Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le - 2 AVR. 2013
La publication le - 2 AVR. 2013
Strasbourg, le - 2 AVR. 2013

Le Président
Jacques BIGOT